

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 10-115-1906 Congés

n° 10-115-1906

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
12 mai 1906

Numéro JO  
n° 115 du 01/06/1906

Date du numéro  
1 juin 1906

### TEXTE INTÉGRAL

un congé administratif de douze mois est accordé à M. Faivre, Pierre Joseph. dont Guoiciair Mogrioliats deg Adiras Agent Supérieur Spécialiste des Affaires Indigènes, en service à Djibouti. M Faivre, Pierre Joseph, prendra passage sur le paquebot des Messageries Maritimes qui doit quitter Djibouti le 14 Mai 1906 à destination de Marseille, La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin Sera.